

<b>FICHE DE DONNEES DE SECURITE</b>	Version : 4
	Date : Juin 2015
	Remplace la fiche : -
<b>0/4C</b>	<b>Budillon Rabatel SAS - Site d'Izeaux</b>

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PREPARATION ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

- 1.1 Nom du produit : *0/4C - naturel - concassé non lavé*
- 1.2 Numéro d'enregistrement REACH Exempté conformément à l'annexe V
- 1.3 Classification CE 1272/2008 Sans classification
- 1.4 Utilisations recommandées : *Mortiers - Bétons - Mélanges hydrocarbonés*
- 1.5 Fournisseur :
- Nom : *Budillon Rabatel SAS*
- BP 70056*  
*100, rue René Rambaud*  
*38516 Voiron*
- Adresse : Téléphone : *04 76 05 02 14*  
Télécopie : *04 76 65 62 73*
- 1.6 Appel d'urgence : ORFILA (France) : (+33) (0)1 45 42 59 59

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit ne répond pas aux critères de classification en tant que substance dangereuse telle que définie dans le Règlement CE 1272/2008 et la Directive 67/548/CEE.

- 2.1 Effets néfastes sur la santé : **En cas de présence de quartz**, les manutentions et les procédés de mise en œuvre (par ex. : broyage, séchage) sont susceptibles de générer des particules de silice cristalline alvéolaire dans l'atmosphère de travail L'inhalation prolongée et/ou massive de poussières de silice cristalline alvéolaire peut causer des fibroses pulmonaires, faisant généralement référence à la silicose.
- Voir également le point 8.
- 2.2 Effets sur l'environnement : Pas de risque avéré.
- 2.3 Dangers physiques et chimiques : Néant

## 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

### 3.1 Principaux constituants:

Substance (noms scientifiques ou géologiques)	Symbole	N° CAS	Phrases de sécurité
Quartz, silice cristalline, silex	SiO <sub>2</sub>	14808-60-7	-
Calcaire		1317-65-3	-
Carbonate de calcium, calcaire, calcite, marbre, craie	CaCO <sub>3</sub>	471-34-1	-
Carbonate mixte de calcium et magnésium, dolomite, dolomie, calcaire magnésien	CaCO <sub>3</sub> .MgCO <sub>3</sub>	16389-88-1	-

- 3.2 Impuretés : Ce produit contient plus de 1% de quartz alvéolaire qui est classé en STOT RE 1.

## 4. PREMIERS SECOURS

### 4.1 Il n'y a pas d'actions à éviter ni d'instructions spéciales à donner aux sauveteurs.

- Inhalation : L'inhalation de poussière peut irriter les voies respiratoires  
Amener le sujet au grand air.  
Consulter un médecin en cas d'irritation persistante.
- Contact avec la peau : Néant
- Contact avec les yeux : Irritation mécanique due aux particules de produit, d'où larmolement et légère douleur temporaire.  
Laver à l'eau courante en maintenant les paupières écartées (15 minutes au moins). En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion : Non toxique. Pas de traitement nécessaire.

**4.2. Principaux symptômes et effets aigus, immédiats ou différés** Aucun symptôme aigu, immédiat ou différé n'est observé.

**4.3 Indication d'éventuels soins médicaux immédiats ou traitements particuliers** Aucune action spécifique n'est nécessaire.

## 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Non concerné Pas d'émission dangereuse en cas d'incendie  
Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie survenant à proximité.

## 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**6.1 Précautions individuelles :** Eviter le contact avec les yeux et l'inhalation des poussières  
Equipements de protection individuelle :  
- lunettes de protection  
- masque anti-poussières adapté

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :** Pas de mesures spéciales / spécifiques.  
Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

**6.3 Méthodes de nettoyage :** Ramasser mécaniquement le produit.  
Empêcher ou limiter la formation et la dispersion de poussières.

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**7.1. Manipulation**  
Précautions à prendre : Eviter la formation ou la dispersion de poussières dans l'atmosphère. Eviter le contact avec les yeux et l'inhalation des poussières (voir point 8).  
Conseils d'utilisation : En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

**7.2. Stockage**  
Mesures techniques : Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière.

## 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.1 Mesures d'ordre technique :** Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Pour toutes les poussières - Art. R4222-10 du Code du Travail :	Valeurs limites d'exposition *
Poussières inférieures à 0,1 mm	VLEP : 10 mg/ m <sup>3</sup>
Poussières alvéolaires totales (inférieures à 5 microns)	VLEP : 5 mg/ m <sup>3</sup>
Pour les poussières contenant du quartz – Art. R4412-149 du Code du Travail :	Valeurs limites d'exposition *
Poussières alvéolaires de quartz	VLEP : 0.1 mg/ m <sup>3</sup>

\* dans le respect de la règle d'additivité Cns/Vns + Cq/0.1 + Cc/0.05 + Ct/0.05 de l'article R4412-154 du Code du Travail.

**8.2 Equipements de protection individuelle :**

- Protection respiratoire : Masque anti-poussières adapté en fonction des conditions d'exposition
- Protection des mains : Sans objet
- Protection des yeux : Si besoin, lunettes de sécurité à œillères
- Protection de la peau et du corps : Sans objet

**8.3 Mesures d'hygiène :** Ne pas secouer les vêtements de travail.  
Ne pas dépoussiérer à l'air comprimé.

## 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

**9.1 Etat physique :** Solide divisé.

**9.2 Couleur :** *ocre*

**9.3 Odeur :** Nulle

**9.4 pH :** *pH selon norme NF ISO 10390 = 8,5 sur 0/4RL*

**9.5 Caractéristiques d'inflammabilité :**

- Point d'éclair : Non applicable (solide non inflammable)
- Température d'auto-inflammation : Non applicable

**9.6 Pression de vapeur :** Non applicable

- 9.7 Masse volumique apparente :** *pas de valeur connue selon EN 1097-3*
- 9.8 Masse volumique réelle :** *valeur selon EN 1097-6 = 2,66 Mg /m<sup>3</sup>*
- 9.9 Solubilité dans l'eau :** Par exemple à 20°C : Silice : Insoluble - Calcaire : 14 à 16 mg/l – Dolomie : 28 à 120 mg/l

## 10. STABILITE ET REACTIVITE

- Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.
- Silex* : explose à 573 °C, le quartz alpha se transformant en quartz bêta
- Calcaire* : se décompose à 900 °C pour former de la chaux vive et du CO<sub>2</sub>.
- Dolomie* : se décompose d'abord à 700 °C pour former de l'oxyde de magnésium et du CO<sub>2</sub> puis à 900 °C pour former de la chaux vive et du CO<sub>2</sub>.
- 10.1 Stabilité :**
- 10.2 Réactions dangereuses :**
- Silice* : aucune matière à éviter dans des conditions normales.
- Calcaire* : ne pas stocker avec les acides. Dégage de la chaleur et du CO<sub>2</sub>.
- Dolomie* : ne pas stocker avec les superphosphates et les acides. Dégage de la chaleur et du CO<sub>2</sub>.
- Matières à éviter :

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- 11.1 Toxicité aigue** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.2 Corrosion/irritation cutanée** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.3 Lésions/irritations oculaires graves** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.4 Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.5 Mutagénicité sur les cellules germinales** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.6 Cancérogénicité** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.7 Toxicité pour la reproduction** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.8 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.9 Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles
- 11.10 Danger par aspiration** Critères de classification non satisfaits sur la base des données disponibles

## 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

- 12.1 Biodégradabilité :** Non facilement biodégradable.
- 12.2 Ecotoxicité :**
- Effets sur les organismes aquatiques : Produit ne présentant pas de risque particulier pour l'environnement.

## 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

- 13.1 Déchets de produits :**
- Destruction/Élimination : Peut être mis en Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) dans les conditions de l'arrêté du 12 décembre 2014.
- 13.2 Emballages souillés :**
- Destruction/élimination : Sans objet.
- REMARQUE : L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence de dispositions législatives, réglementaires et administratives spécifiques, communautaires, nationales ou locales, relatives à l'élimination, le concernant.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU (code matière) :	Non pertinent
14.2 Nom d'expédition ONU :	Non pertinent
14.3 Classe(s) de danger pour le transport :	ADR : non classe IMDG : non classe ICAO / IATA : non classe RID : non classe
14.4 Groupe d'emballage :	Non pertinent
14.5 Dangers pour l'environnement :	Non pertinent
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :	Aucune précaution particulière
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :	Non pertinent

A noter que les envois de poussière doivent être empêchés par un dispositif approprié, par exemple par humidification, bâchage, etc.

## 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1 Etiquetage CE :	
- Symboles et indications de danger :	Pas de symbole
- Phrases de sécurité :	Pas de phrase de sécurité
15.2 Autres réglementations :	
Dispositions nationales - France :	<i>Silice</i> : Tableau 25 des maladies professionnelles.

Les informations réglementaires reprises dans cette section rappellent uniquement les principales prescriptions spécifiquement applicables au produit objet de la FDS.

L'attention de l'utilisateur est attirée sur la possible existence d'autres dispositions complétant ces prescriptions  
Il est recommandé de se référer à toutes mesures ou dispositions, internationales, nationales ou locales pouvant s'appliquer.

## 16. AUTRES DONNEES

16.1 Informations complémentaires :	<i>Normes NF EN 12620+A1 (bétons) et NF EN 13139 (mortiers) correspondants aux articles 9 et 10 de la norme NF P 18-545 - Norme NF EN 13043 (mélanges hydrocarbonés) correspondant aux articles 7 et 8 de la norme NF P 18-545.</i>
16.2 Sources de données :	INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) ; Bureau Européen des substances Chimiques (ECB) ; IUCLID (International Uniform Chemical Information Data Base) ; CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer) ; HSDB (Hazardous Substances Data Bank) (National Library of Medicine)

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date de mise à jour. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation du produit qu'il connaît.

L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent lors de l'utilisation d'un produit dangereux.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive. Elle n'exonère pas l'utilisateur de s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités et régissant la détention et l'utilisation du produit, pour lesquelles il est seul responsable.

Cette fiche est conforme aux Règlements CE Européens n° 1907/2006 & n°1272/2008.

Conformité : Elle est conforme à l'arrêté du 9/11/2004 (JO du 18/11/2004) fixant les modalités d'élaboration et de transmission des fiches de données de sécurité.

Fin du document

**0/4 CONCASSE**

**Pétrographie :** Silico-Calcaire  
**Elaboration :** Concassé

**Utilisateur :** BUDILLON RABATEL - IZEAUX  
BP 70056 100 Rue René Rambaud  
38516 VOIRON Cedex  
Tel:04 76 05 02 14 Fax:04 76 65 62 73

**Partie normative**

Valeurs spécifiées sur lesquelles le producteur s'engage

**Classe granulaire**

**Norme**

**Code**

0 4

Norme NF P 18-545 Article 8 - EN 13043

a Ang1 (08/07/2021)

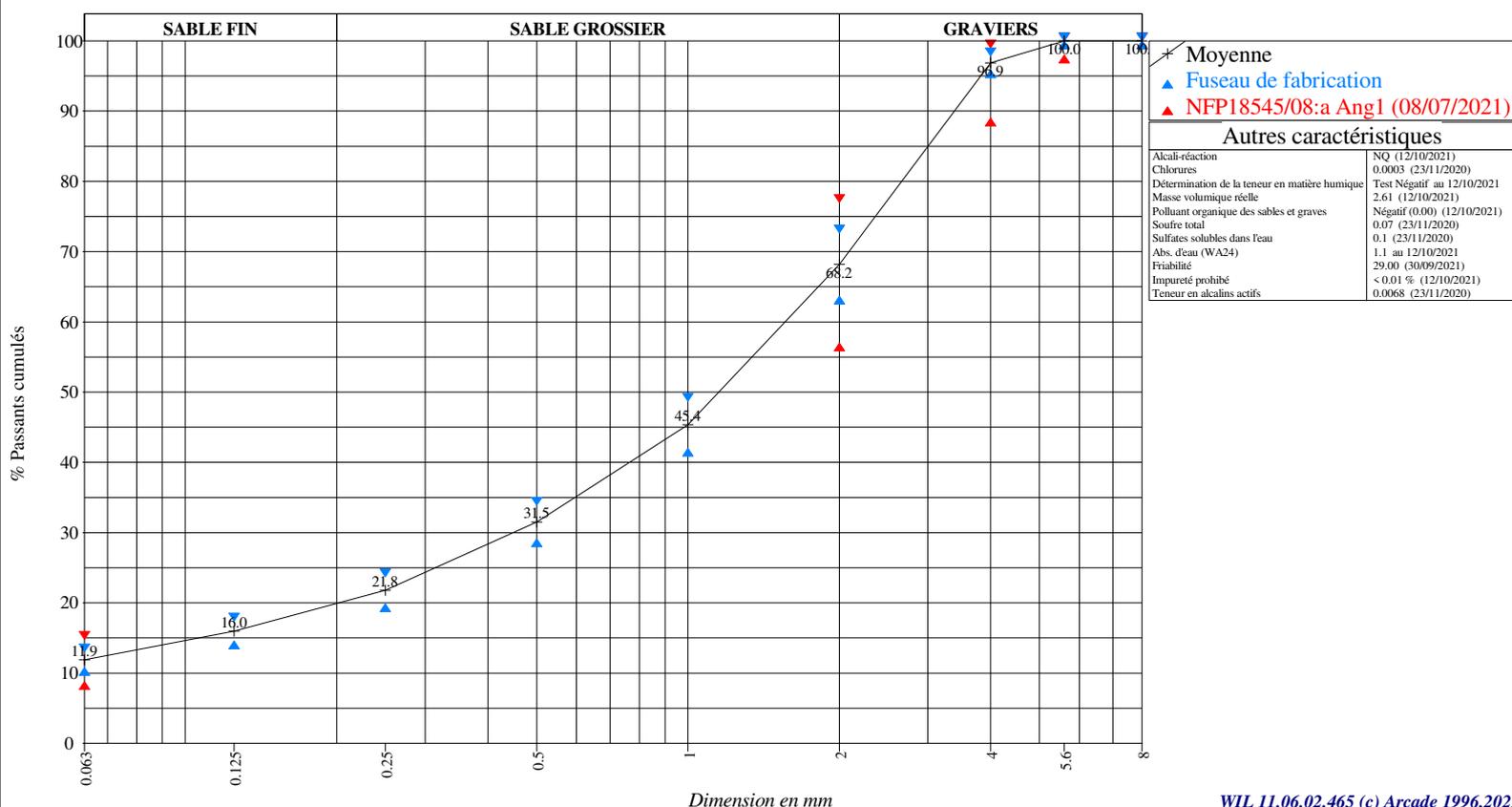
	0.063	0.125	0.25	0.5	1	D/2 2	D 4	1.4D 5.6	2D 8	Ecs	FM	MB
Etendue e	6					20	10					
Incertitude U	2					3	2	1	0			0.5
V.S.S.+U	16.8					80	100					2.50
V.S.S.	14.8					77	99					2.00
V.S.I.	8.8					57	89	98	100	35		
V.S.I.-U	6.8					54	87	97	100			
Ecart-type max	1.82					6.06						

**Partie informative**

Résultats de production

du 04/01/22 au 30/06/22

	0.063	0.125	0.25	0.5	1	2	4	5.6	8	Ecs	FM	MB
Maximum	13.9	18	24	35	50	74	98	100	100	41	3.41	0.50
Xt+1.25xEcart-types	13.0	17	24	34	49	73	98	100	100		3.33	0.50
Moyenne Xt	11.9	16	22	32	45	68	97	100	100	39	3.20	0.50
Xt-1.25xEcart-types	10.8	15	20	29	42	64	96	100	100		3.08	0.50
Minimum	10.1	14	18	27	40	61	95	100	100	36	3.03	0.50
Ecart-type	0.89	1.1	1.5	1.9	2.7	3.6	0.8	0.0	0.0	2.0	0.100	0.000
Nombre de résultats	30	30	30	30	30	30	30	30	30	6	30	30



WIL 11.06.02.465 (c) Arcade 1996,2022

C. CHATROUX

*Chatroux*